
Conférence de presse commune AMF - EcoFolio



Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin
01 44 18 13 59 - mhgalin@amf.asso.fr

EcoFolio

Aricom - Olivier Cots
01 46 05 82 59 - ocots@aricom.fr

Sommaire

EcoFolio, partenaire des collectivités	p.3
1^{er} bilan & perspectives : une filière en marche	p.4
Les cinq vies des papiers : la boucle du recyclage	p.7
Annexes	p.8
Annexe 1 : L'AMF et la création de la filière papiers	
Annexe 2 : EcoFolio : ses missions	
Annexe 3 : EcoFolio : son organisation	
Annexe 4 : le dispositif pour les collectivités	
Annexe 5 : que dit la loi ? Quels sont les papiers concernés ?	
Annexe 6 : les techniques du recyclage des papiers	
Annexe 7 : EcoFolio en quelques mots	

I EcoFolio, partenaire des collectivités

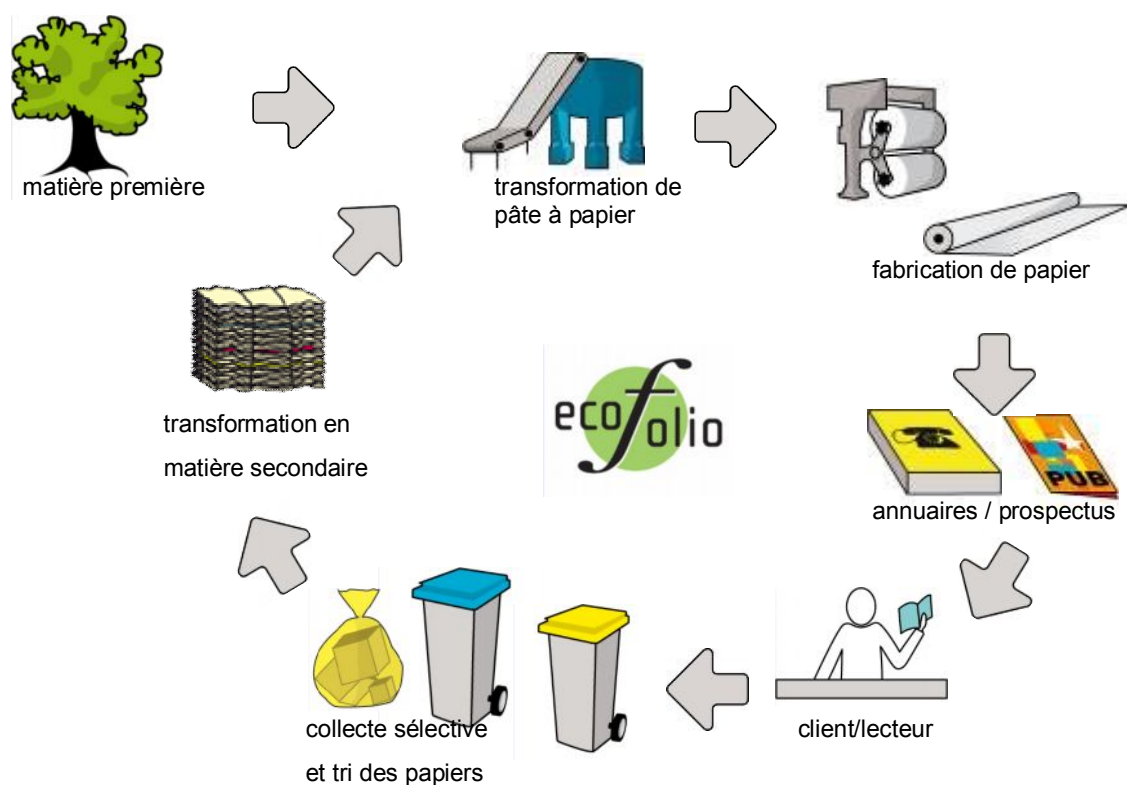
En 2007, à la demande de l'Association des Maires de France (AMF), les émetteurs d'imprimés gratuits ont créé EcoFolio, éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics. EcoFolio accompagne les collectivités et les soutient financièrement dans leurs efforts de tri et de recyclage des papiers.

Société privée, sans but lucratif, dotée d'une mission environnementale et citoyenne, EcoFolio vient compléter, pour les papiers, les dispositifs déjà existants pour les emballages et les équipements électriques et électroniques.

Avec EcoFolio, les collectivités ont un nouveau partenaire pour une ambition commune : développer le recyclage des papiers.

EcoFolio crée un lien financier, économique et citoyen entre des entreprises responsables, des collectivités engagées et des habitants mobilisés, renforçant la boucle vertueuse du recyclage.

Le cycle du papier



- ➔ Avec EcoFolio, déjà 5000 entreprises émettrices et utilisatrices de papiers financent le traitement de leurs produits et s'impliquent dans une gestion durable de ce support indispensable à notre quotidien.
- ➔ Avec EcoFolio, les collectivités perçoivent 65 euros pour chaque tonne de papiers qu'elles recyclent.
- ➔ Avec EcoFolio, la collecte sélective des papiers et le geste de tri des habitants prennent tout leur sens.

- Les conditions pour un succès

Installé dans les premiers jours de 2007, EcoFolio a pu, grâce à la volonté de ses membres fondateurs et au partenariat fort noué avec l'AMF, atteindre en une année l'ensemble de ses objectifs.

L'éco-organisme est pleinement opérationnel, sa structure et ses équipes sont en place, les campagnes d'adhésion amont et aval témoignent d'une très forte mobilisation.

Simplifier pour tous la gestion de la filière, pour les adhérents et pour les collectivités est un principe d'éco-efficacité qui a animé les travaux et les réalisations :

- ➔ la dématérialisation est au cœur de la gestion administrative et de la communication d'EcoFolio,
- ➔ des partenariats d'efficacité noués avec la filière emballages, ont permis des synergies de gestion sur le terrain au bénéfice des collectivités (mise en commun de base de données, convergence des signalétiques, des principes du contrôle).

- Une adhésion des émetteurs massive

Du fait du calendrier exceptionnel lié au démarrage, les adhérents ont procédé à deux déclarations en 14 mois (exercices 2006 et 2007).

Les contributions recueillies ont dépassé les prévisions, puisque c'est 95% du gisement cible pour 2007 et 98% pour 2008 qui ont fait l'objet d'une éco-contribution, soit 7 millions d'euros au titre de 2007 et 32 millions d'euros au titre de 2008 qui pourront être reversés en fin d'année 2008 aux collectivités.

Cette mobilisation et cette réactivité des émetteurs sont entièrement au bénéfice des collectivités qui toucheront des soutiens indexés sur les tonnages contribuant.

- Déjà un habitant sur deux sous contrat

Sur le terrain, la vitesse du déploiement a là aussi dépassé les prévisions : ouverte en décembre 2007, la contractualisation en ligne des collectivités est un succès avec **déjà un habitant sur deux concerné par le dispositif**. 426 collectivités rassemblant 30,2 millions d'habitants ont en effet signé la Convention EcoFolio

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne, Marseille Provence Métropole, le SIREDOM (91), TRIVALIS (85), la ville de Toulouse, le SYDOM du Jura, le SIVOM de l'agglomération mulhousienne, Reims Métropole, Brest Métropole, etc. ont fait le choix de rejoindre rapidement EcoFolio, montrant ainsi leur attachement à une gestion partenariale et responsable des déchets papiers.

Il convient de souligner la réactivité toute particulière des collectivités et leur adhésion à un système novateur de dématérialisation : toutes les opérations sont réalisées sur le site internet sécurisé d'EcoFolio. En quelques clics, les collectivités adhèrent, déclarent et font vivre leur partenariat avec EcoFolio.

- L'élargissement du périmètre des papiers concernés : une approche progressive pour conjuguer consommation et environnement

Alors que depuis 2007, seul un quart des déchets papiers était concerné par la responsabilité environnementale, les évolutions législatives, intervenues en décembre dernier, modifient le périmètre : progressivement la démarche de responsabilité est généralisée à la majorité des supports papiers collectés par les collectivités.

Dès le 1^{er} juillet 2008, la logique du dispositif sera modifiée : alors que le texte initial visait des supports spécifiques (les imprimés papiers gratuits remis sur les lieux de vente ou dans les boîtes aux lettres), le Code de l'environnement pose désormais un principe général de responsabilité de tous les émetteurs de papiers en organisant des exemptions (les documents des services publics, les livres, les publications de presse).

2 1^{er} bilan et perspectives : une filière en marche

Verbatim de Philippe Marini, Sénateur-Maire, rapporteur général de la Commission des Finances, à l'origine de l'amendement relatif à l'élargissement de la responsabilité financière et environnementale des émetteurs d'imprimés papiers en décembre 2007:

« Avec Jacques Pélissard, nous avons indiqué dès 2004, date du vote du premier texte dans le Code de l'environnement, que la responsabilité financière et environnementale devait concerner l'ensemble des émetteurs d'imprimés papiers, au bénéfice de l'environnement. La mesure que j'ai proposée en Loi de finances répond aux attentes des collectivités et aux préoccupations environnementales majeures qui animent notre société actuellement. Toutefois, veillant à ne pas gêner des secteurs industriels majeurs, nous avons retenu un calendrier progressif de mise en œuvre. Il maintient des exonérations et permet aux acteurs économiques nouvellement concernés d'anticiper la mesure. Certes, l'effort supplémentaire demandé aux entreprises est important, mais je suis convaincu qu'avec EcoFolio et tous les partenaires de la filière nous pourrions établir un équilibre économique qui permette d'allier optimisation du service public des déchets, rentabilité des entreprises, protection de l'environnement et bonne gestion du media papier »

NB : pour plus d'informations sur les imprimés concernés et le calendrier, voir l'Annexe 3, page 11 du dossier de presse

- Les chantiers de demain : mieux connaître la filière, relier les acteurs, dynamiser le tri et le recyclage des papiers

Après ce premier exercice tourné vers la mise en place des procédures contractuelles et des principes de gestion, EcoFolio avec les collectivités et tous les acteurs doivent résolument tracer la voie de la dynamique environnementale : augmentation des tonnages recyclés et valorisés, élaboration d'indicateurs de suivi, réalisation de bilans environnementaux, recherche permanente d'une efficacité maximale, sensibilisation des habitants au tri des papiers, meilleure connaissance de la filière et des opérations.

EcoFolio constitue une plateforme pour atteindre ces objectifs en souhaitant relier ceux que le media papier unit.

Le Point F, en identifiant les imprimés qui contribuent, incarne cette union et permet à l'adhérent de témoigner son engagement et de relayer auprès de tous le message du tri sélectif.

Des exemples :

Avec EcoFolio [MARQUE OU SOCIÉTÉ] favorise le recyclage des papiers. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement. www.ecofolio.fr

Ce Point F signifie que [MARQUE OU SOCIÉTÉ] adhère à EcoFolio. Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics, EcoFolio verse des soutiens financiers aux collectivités locales qui collectent et recyclent les papiers. Merci de déposer ce document dans le bac approprié. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement. www.ecofolio.fr

3 Les cinq vies des papiers : la boucle du recyclage

Cinq vies. La fibre qui compose le papier se recycle 5 fois. Permettant de repousser d'autant l'ajout de matière première vierge issue des forêts.

Collecter et recycler les papiers, c'est économiser de l'énergie, préserver la ressource et initier une boucle vertueuse.

Environ 4 millions de tonnes de déchets papiers sont générés en France chaque année par les ménages, puis collectés et traités par les collectivités. Papiers pour lire, papiers pour écrire, pour apprendre, pour échanger, pour informer.

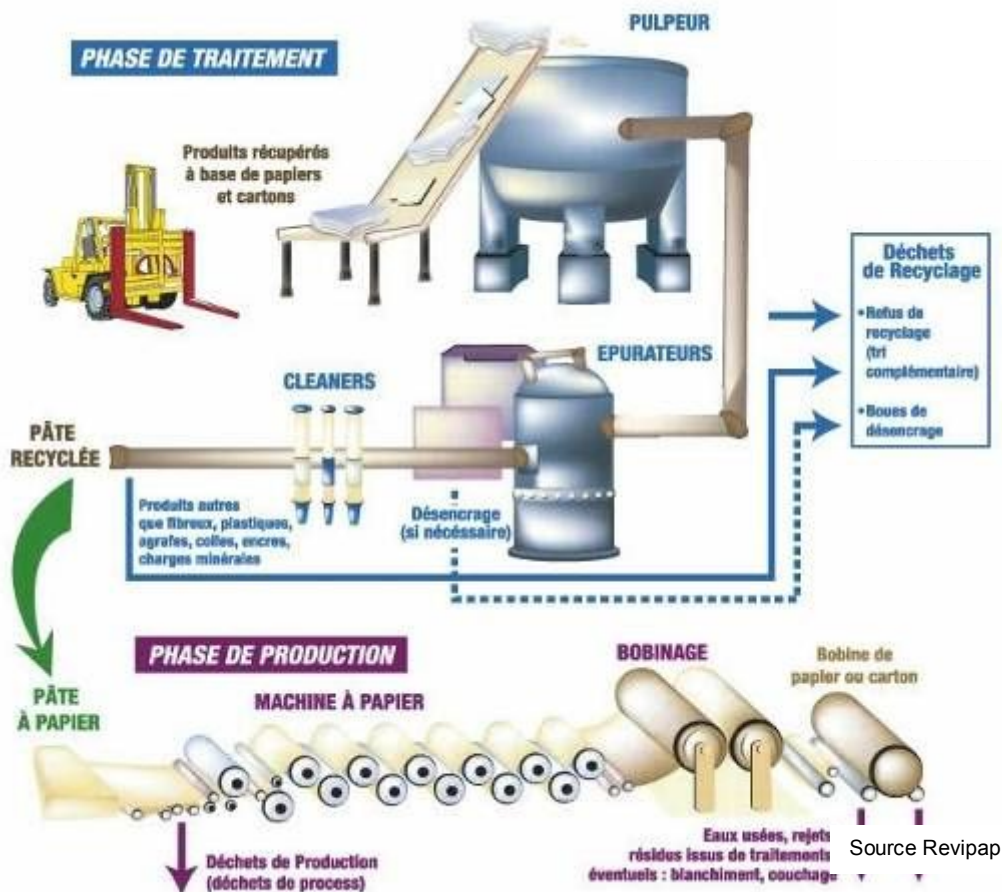
Depuis dix ans les techniques du recyclage du papier se sont développées et c'est aujourd'hui un tiers des papiers qui est recyclé.

Des usages visibles de ces progrès nous accompagnent dans notre quotidien : ainsi, le papier journal par exemple est composé de papier recyclé à plus de 80 %.

Il faut aller encore plus loin pour l'environnement et il appartient à EcoFolio, ainsi qu'à tous les acteurs de la filière, de renforcer cette logique pour augmenter le tri sélectif des papiers, leur valorisation et leur recyclage.

Mieux gérer le papier pour soutenir ce media et ses usages, c'est l'ambition qu'EcoFolio veut partager avec tous les acteurs de la chaîne.

Processus de recyclage du papier



• Annexe 1 : L'AMF et la création de la filière papiers

L'AMF au service de tous les maires

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France est aux côtés des maires dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. Près de 36 000 adhérents, dont 34 270 maires et 1440 présidents d'EPCI, lui assurent une forte et légitime représentativité institutionnelle.

Un débat parlementaire qui s'est poursuivi sur plusieurs années

L'AMF est à l'origine de la mise en place par le Parlement d'un financement en faveur des collectivités concernant l'élimination des imprimés papiers qui a conduit à la création de la filière papier et à la création d'EcoFolio.

La mesure initiale concernait tout particulièrement les imprimés publicitaires et les journaux gratuits ; elle a été complétée récemment sous la forme d'une généralisation à la majorité des déchets papiers. Cette législation est issue de plusieurs années de discussions préalables avec les professionnels concernés et d'un débat parlementaire qui s'est prolongé pendant plus de 7 ans.

En octobre 1999, Florence Parly, alors Secrétaire d'Etat au Budget s'était engagée à proposer un projet de décret, en contrepartie du retrait d'un premier amendement mettant en place un dispositif Il a fallu plusieurs nouvelles tentatives pour que le dispositif législatif soit stabilisé : la loi de finances 2003, puis la loi de finances rectificative pour 2004 et la loi de régulation postale de mai 2005. Deux autres amendements, concernant l'application de la TGAP, ont encore été nécessaires pour donner à la filière papier les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions.

Un suivi attentif de la mise en œuvre

L'AMF a suivi et participé à toutes les étapes de la mise en place de la filière :

- ☞ consultation sur les décrets d'application ;
- ☞ participation au comité de suivi examinant la demande d'agrément déposé par EcoFolio ;
- ☞ présidence du groupe de travail réunissant représentants des collectivités et représentants d'EcoFolio dont les travaux portent sur les modalités pratiques, contractuelles et financières des relations entre les collectivités compétentes et EcoFolio ;
- ☞ demande de précisions au Ministre du budget sur les questions fiscales et douanières ;
- ☞ secrétariat du comité de liaison chargé d'étudier les dossiers des collectivités qui rencontrent des problèmes de mise en place.

Attachée à une gestion partenariale de la filière, l'AMF a toujours suivi avec attention toutes les étapes de la mise en place de la filière et de la montée en puissance de l'activité d'EcoFolio.

L'Association des maires de France poursuivra le partenariat initié avec EcoFolio pour mener à bien l'élargissement de la filière aux autres imprimés graphiques prévus dans le cadre de l'environnement.

• Annexe 2 : EcoFolio : ses missions

En agréant EcoFolio, les Pouvoirs publics lui ont confié une triple mission :

- Economique : responsabiliser les adhérents et assurer un transfert financier des émetteurs vers les collectivités. Les adhérents s'acquittent d'une éco-contribution de 35 euros* par tonne de papiers diffusés, utilisés. Ces financements sont reversés par EcoFolio aux collectivités. Le barème constitue une motivation pour l'environnement : 65 euros par tonne recyclée, 30 euros par tonne incinérée, méthanisée, compostée, 2 euros par tonne enfouie.

* barème de l'éco-contribution pour 2007 et 2008

- Citoyenne : EcoFolio, avec le monde associatif et les collectivités, encourage le tri sélectif et la réduction des déchets à la source.
- Environnementale : optimiser le dispositif, mieux connaître la filière, participer à la réalisation de bilans environnementaux, encourager les émetteurs à la prévention, l'éco-conception (utilisation d'encre végétale, amélioration des paginations, ciblage des politiques de diffusion), créer une plateforme de convergence pour relier toutes les bonnes pratiques environnementales de la filière.

En 2007 EcoFolio s'est engagée avec Mediapost :

Guide édité par Mediapost en 2007



Exemple d'affiche à destination des collectivités (elle peut être personnalisée et déclinée)



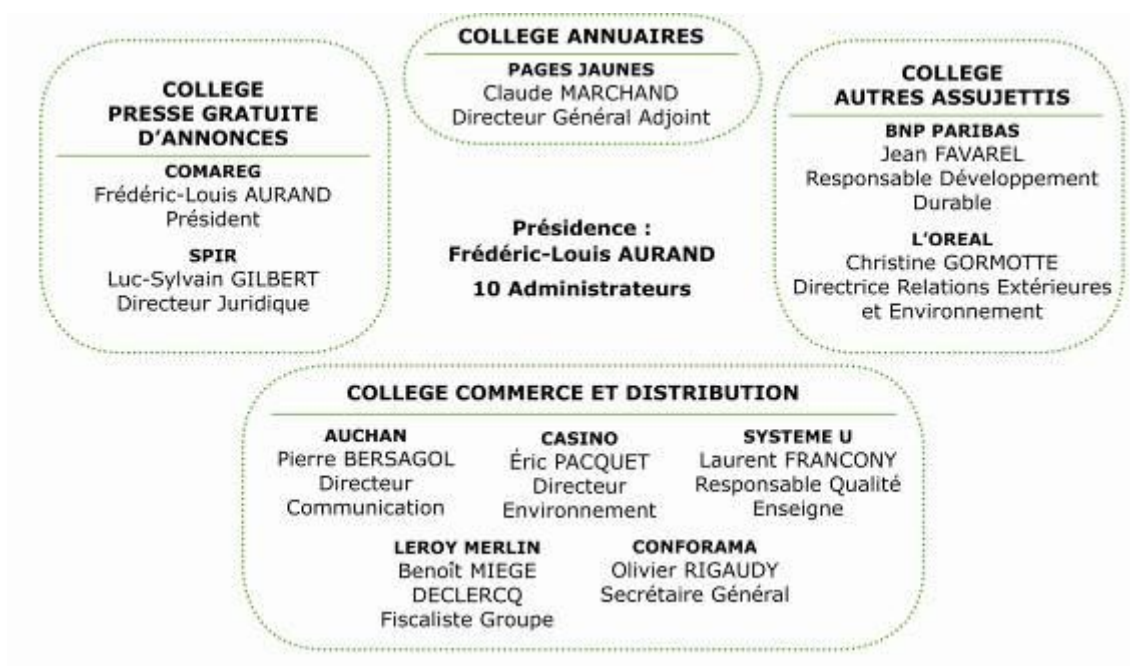
• Annexe 3 : EcoFolio : son organisation

EcoFolio SAS est une société privée sans but lucratif au capital de 41500 euros. Elle est composée de 34 associés :

- Aldi • Auchan • BNP-Paribas • Boulanger • Brico-Dépôt • But • Carrefour • Casino • Castorama • Conforama • Cora • Ferrero • Fromageries Bel • Galeries Lafayette • Gitem • Ikea • Intermarché • Leroy Merlin • Lidl • L'Oréal • Media-Saturn • Mobilier Européen • Monoprix • Mr Bricolage • Nestlé • Pages Jaunes • Paru Vendu • Peugeot • Renault • SFR • Société Générale • Spir • Système U • 3 Suisses •

Son Conseil regroupe les grands secteurs d'imprimés papiers concernés par le dispositif. Au fur et à mesure de l'évolution du périmètre des imprimés concernés celui-ci s'adaptera en conséquence afin de conserver cette représentativité.

EcoFolio est présidée par Frédéric-Louis Aurand, Président de Paru Vendu et Président du Directoire de Groupe Hersant Media.



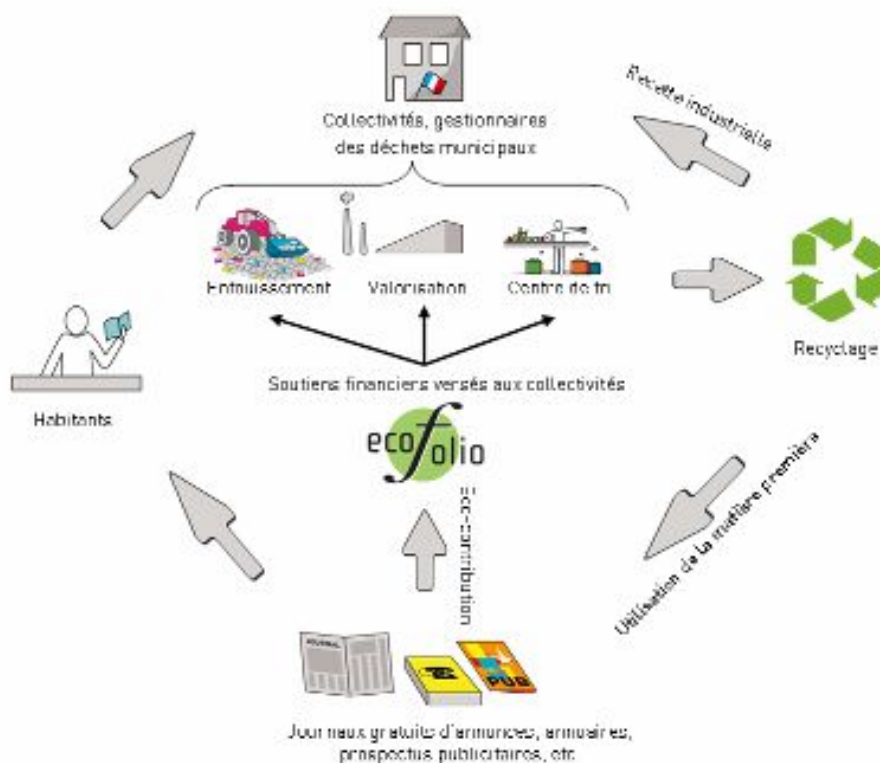
• Annexe 4 : le dispositif pour les collectivités

EcoFolio, un nouveau partenaire pour les collectivités

Catalogues, prospectus, annuaires et presse gratuite d'annonces (soit 16 kg par an et pour chaque habitant d'imprimés papiers) participent désormais au financement de leur collecte et de leur traitement. Demain, ce principe sera généralisé à la majorité des déchets papiers.

Jusqu'à la création de l'éco-organisme, les collectivités ne disposaient que du produit des ventes de papiers pour financer leur collecte et leur recyclage. Aujourd'hui, EcoFolio, les accompagne et les soutient financièrement.

EcoFolio et la gestion des déchets d'imprimés papiers



Un objectif : augmenter le tri sélectif et le recyclage

Ce nouveau partenariat est une raison supplémentaire pour encourager et dynamiser le recyclage des papiers. Un geste simple de chaque habitant suffit : le tri sélectif, dans sa commune, des papiers qui l'entoure au quotidien. Il leur permettra ainsi de suivre toutes les étapes d'une boucle respectueuse de l'environnement : collecte sélective, tri, conditionnement, transport jusqu'à la papeterie et recyclage pour redevenir des papiers.

La Convention, un engagement partenarial fort

Depuis le 5 décembre dernier, en signant la Convention EcoFolio, les collectivités peuvent bénéficier d'un soutien financier. Il s'ajoute à la recette industrielle versée par le repreneur à qui elles cèdent cette matière première secondaire.

Pour dynamiser le recyclage, EcoFolio s'appuie sur un barème écologiquement différencié :

- le recyclage des imprimés papiers soutenu à 65€ par tonne,
- leur valorisation (hors recyclage) soutenu à 30€ par tonne,
- leur enfouissement soutenu à 2€ par tonne.

La Convention, élaborée avec les associations nationales d'élus locaux et de collectivités territoriales (AMF, CNR et AMORCE), a été conçue pour simplifier la vie des collectivités :

- EcoFolio est l'unique partenaire contractuel pour la filière des imprimés papiers.
- Ce partenariat n'exige pas de modification de tri et de logistique déjà mise en place avec les repreneurs.
- Une gestion simple et rapide est mise en place : contractualisation, déclaration des tonnages recyclés, versement des soutiens et vérification se font exclusivement en ligne et en quelques clics sur www.ecofolio.fr. C'est aussi un moyen de réduire la production de déchets. Un engagement fort pour la prévention. Editer la Convention au format choisi par EcoFolio permet l'économie de 39 000 feuilles de papier.

Un succès au rendez-vous

Ouverte en décembre 2007, la contractualisation en ligne est un succès pour tous, avec déjà un habitant sur deux concerné par le dispositif. Le pari de la dématérialisation a été relevé, sans exception, par les collectivités. Un Infocentre est leur disposition pour les accompagner dans les démarches électroniques de cette contractualisation.

Demain : la déclaration et la sensibilisation des habitants

Le 1^{er} septembre prochain, les collectivités viendront sur l'Extranet EcoFolio déclarer les tonnages de papiers recyclés. En décembre, elles bénéficieront de leurs premiers soutiens financiers.

EcoFolio propose de mettre à la disposition des collectivités des travaux issus d'études quantitatives réalisées par TNS Sofres. Il s'agit de les aider à rendre les consignes de tri plus lisibles et plus pratiques pour les habitants.

● **Annexe 5 : que dit la loi ? Quels sont les papiers concernés ?**

Le Code de l'environnement organise un déploiement progressif de la filière afin de permettre aux acteurs économiques, les émetteurs de papiers, d'anticiper ces nouveaux coûts environnementaux et de promouvoir de nouvelles pratiques.

En quelques années, la majorité du gisement des déchets papiers français devra participer aux coûts de la collecte et du recyclage.

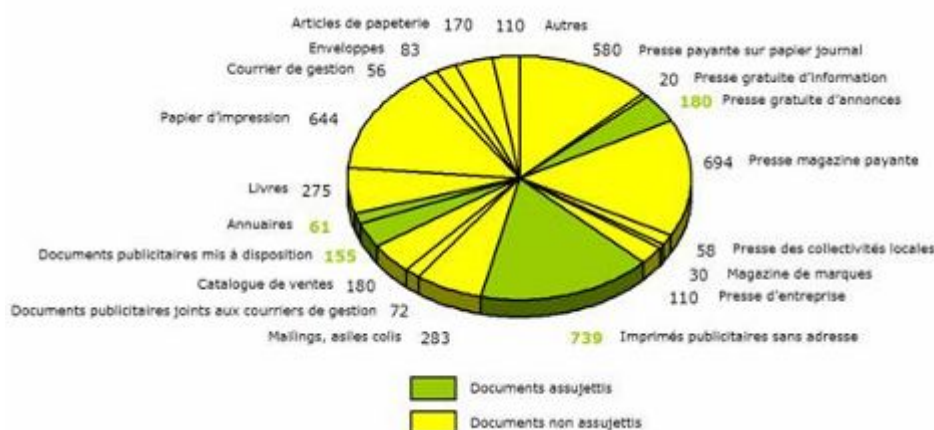
Depuis 2006, étaient seuls concernés les imprimés papiers gratuits : annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces.

Dès juillet 2008, les catalogues de vente, le publipostage, les magazines de marques, la presse d'entreprise, notamment, devront intégrer la filière.

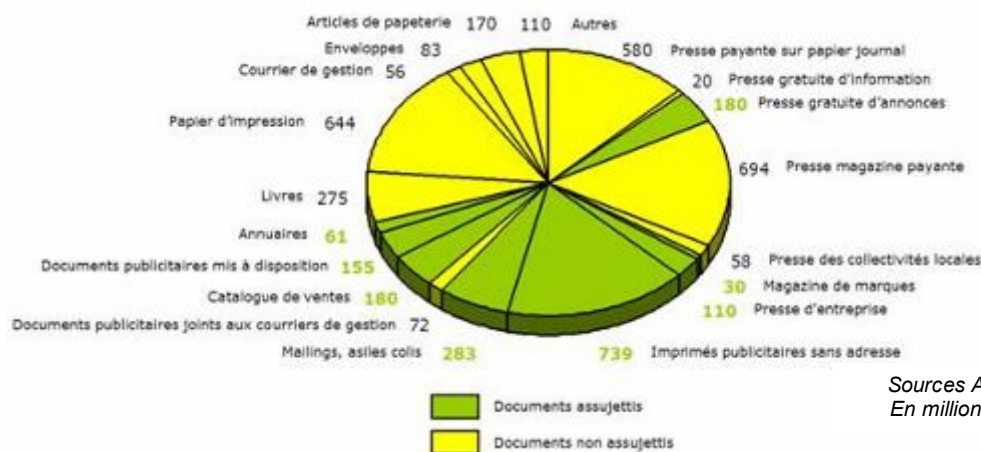
Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2010, les papiers de bureautique rejoindront cette dynamique environnementale.

Périmètre actuel : 1 million de tonnes soit environ 25 % du gisement des déchets papiers
 Périmètre dès mi-2008 : environ 1,6 millions de tonnes soit 40 % du gisement
 Périmètre dès 2010 : potentiellement 2,7 millions de tonnes soit 60 % du gisement

Catégories visées par le dispositif avant le 1^{er} juillet 2008



Catégories visées par le dispositif après le 1^{er} juillet 2008



Sources Ademe 2006
 En millions de tonnes

• **Annexe 6 : les techniques du recyclage des papiers**

Le recyclage du papier se fait en 3 étapes : le pulpage et le défilage, l'épuration et enfin le désencrage (une étape nécessaire uniquement pour la fabrication de la pâte blanche).

Le pulpage et le défilage consistent à placer les vieux papiers dans un pulpeur. Ce brassage dans de l'eau permet de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose.

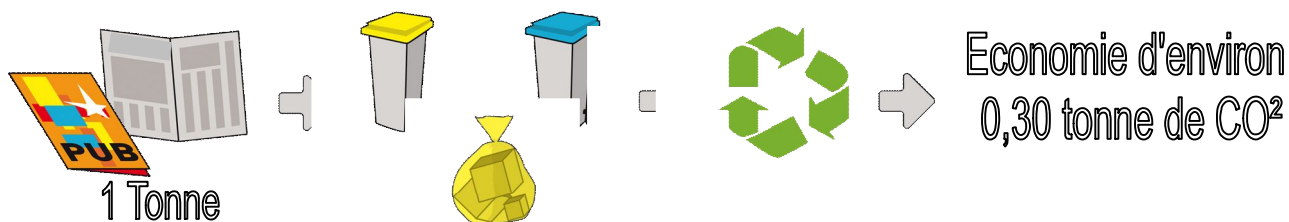
L'épuration sépare les fibres des éléments qui leur sont associés : colles, vernis, agrafes.

Le désencrage intervient uniquement pour la fabrication de pâte blanche, et le procédé est essentiellement utilisé dans le cas du recyclage des journaux-magazines.

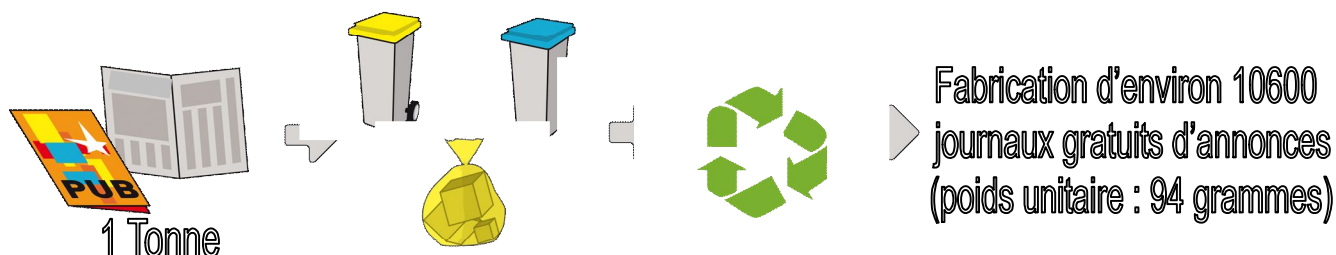
Après toutes ces étapes, les fibres peuvent alors rejoindre le procédé habituel de fabrication du papier. Elles sont déposées sur une toile en mouvement où elles s'égouttent pour former une feuille qui sera pressée et séchée sur des cylindres chauffés à la vapeur. Une nouvelle feuille de papier est ainsi fabriquée.

Les bénéfices environnementaux du recyclage des papiers

Recycler une tonne d'imprimés papiers issus de la collecte sélective permet l'économie d'environ 0,30 tonne équivalent CO² :



Recycler une tonne d'imprimés papiers issus de la collecte sélective permet, par exemple, la fabrication d'environ 10 600 journaux gratuits d'annonces (94 grammes) :



- **Annexe 7 : EcoFolio en quelques mots**

Dates clés

- Janvier 2007 : Création d'EcoFolio SAS et agrément par l'Etat
- 31 juillet 2007 : Fin de la 1^{ère} campagne d'adhésion (tonnages 2006), 5000 adhérents, un taux de contribution de 95%
- 5 décembre 2007 : Ouverture de la contractualisation aux collectivités
- 31 janvier 2008 : clôture de la 2^e campagne d'adhésion (tonnages 2007), un taux de contribution de 98%
- Mai 2008 : 1 habitant sur deux déjà concerné par le dispositif

Chiffres clés

- Aujourd'hui, environ 4 millions de tonnes de déchets d'imprimés papiers sont collectés et traités par les collectivités
- Depuis 2007, avec EcoFolio, 980 000 tonnes de papiers contribuent déjà à leur recyclage
 - En année pleine, 32 millions d'euros de soutiens à destination des collectivités
 - 60% des soutiens pour le recyclage, 38% pour l'incinération, la valorisation et moins de 2% pour l'enfouissement
- Demain, une généralisation à la majorité des déchets papiers